



Nauvais proprietaire payer en espèce !!

Par **patricia_old**, le 27/10/2007 à 10:19

Mr et Madame X nous loue un appartement de puis 1 ans avec un bail d'un ans
[fluo]Nous décidons de quitte l'appartement fin novembre (pour le moment ok)
Nous avons verse un caution de 14000 euros.
Ce que nous contestons - il nous que nous avons un loyer de retard !!
et je jure sur la tête de mon enfant que cela n'est pas possible mais voilà le r
truc nous lui avons donner sur 12 mois beaucoup espèces...
Que pouvons nous faire?[/fluo]

Par **Mike46**, le 27/10/2007 à 19:16

Bonjour,
Votre propriétaire vous a-t-il remis des quittances après chaque paiement?
Cordialement